



TERRE DE DIATOMÉE

Terre de Diatomée :

Composée de fossiles d'algues marines microscopiques très coupants, la Terre de Diatomée est une poudre qui permet de lutter naturellement contre les parasites et les insectes rampants. Cette poudre est extraite de carrières naturelles et ne subit aucune transformation chimique.

Utilisation :

Lutte naturellement, sans produit chimique, contre les infestations de parasites (poux rouge, puces...) des animaux de basse-cour et oiseaux dans leur environnement (cages, poulaillers, sols...). Combat les invasions d'insectes rampants (fourmis, blattes...). Utilisable en intérieur et en extérieur (contour de fenêtres, seuil de portes...).

Mode de fonctionnement :

Pour les insectes, la Terre de Diatomée est une poussière dont les particules tranchantes agissent comme des rasoirs microscopiques. Les arêtes des squelettes de diatomées fossilisées entaillent leur enveloppe protectrice. En parallèle, l'ingestion des particules de silice, contenue dans la terre, provoque des lésions du tube digestif chez les insectes. Ces deux effets vont entraîner leur déshydratation. Ce mode d'action qualifié de « mécanique » ne fait appel à aucune substance chimique. Ainsi les nuisibles ne peuvent pas développer de résistance contre la Terre de Diatomée.

Mode d'emploi :

Evacuer les animaux et les denrées alimentaires de la zone d'application. Agiter vigoureusement l'aérosol jusqu'au décollement de la bille. Pulvériser une mince couche sur la zone infestée. Prévoir une nouvelle application s'il y a présence de juvéniles consécutivement au développement des œufs afin de perturber le cycle complet et/ou rester efficace contre de nouvelles infestations de colonies. Purger l'aérosol tête en bas après utilisation pour dégager la valve et le diffuseur de tout résidu de poudre. En cas de projection accidentelle sur les mains ou la peau, laver abondamment à l'eau et au savon. Ne pas pulvériser à proximité d'appareils électriques sous tension. Utilisable uniquement lorsque le matériel n'est pas sous tension. Attendre 5 minutes avant de remettre le matériel sous tension et au minimum 2 heures avant de réintégrer les animaux et les denrées alimentaires.

Précautions d'emploi :

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Evacuer tout organisme à sang froid et à sang chaud, les denrées alimentaires de la zone à traiter. Type de préparation : générateur d'aérosol prêt à l'emploi. DANGER. Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122°F. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composition :

Terre de diatomée
(dioxyde de silicium amorphe 12% m/m)
USAGE DOMESTIQUE



Gencod	3760118011363
CIP	8116073
Désignation	Aérosol
Présentation	500 ml